



Philippe Plisson  
*Député-Maire de St Caprais de Blaye  
Conseiller Général de la Gironde*

Question écrite n° 42968 à M. le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique publiée au Journal Officiel le 24 février 2009

M. Philippe Plisson alerte M. le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, sur la situation du personnel du Centre Interdépartemental de Gestion Administrative de Paie de La Poste de Gironde.

Le CIGAP de Bordeaux est actuellement l'un des 24 centres de gestion des ressources humaines de La Poste. 49 agents salariés et fonctionnaires gèrent sur le site le personnel des DOTC Aquitaine Nord et Aquitaine Sud ainsi que des Services courrier à compétence nationale, soit environ 13.000 employés et cadres.

Les CIGAP ont été récemment créés en regroupant les services Relations Humaines et Paie des directions départementales, afin d'améliorer la productivité. Or La Poste, dans le seul but de se préparer à l'ouverture de son capital, veut accélérer les économies réalisées sur les moyens humains. Les services des ressources humaines sont appelés une nouvelle fois à se réduire. 3 CIGAP : Marseille, Maison-Alfort et Orléans ferment cette année en France.

Ainsi le personnel du CIGAP de Bordeaux est très inquiet pour son proche avenir sachant qu'au moment de la fermeture de ces services, La Poste propose aux agents qualifiés de suivre leur activité à plusieurs centaines de kilomètres.

49 familles sont concernées, ce qui à l'échelle nationale peut paraître minime mais l'est beaucoup moins pour l'agglomération de Bordeaux et le département.

Dans le contexte de crise actuelle, La Poste se doit de montrer l'exemple en refusant la spirale de la récession et en se donnant la volonté de préserver ses emplois.

En égard à ces observations, il demande à M. le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique la prise en compte de la demande de maintien du CIGAP de Bordeaux.

Réponse publiée au Journal Officiel le 23 juin 2009

Dans le contexte économique actuel, et dans la perspective de la libéralisation achevée des marchés du courrier à l'horizon 2011, la direction générale de La Poste a engagé une vaste action de modernisation de l'ensemble de ses services afin d'en optimiser l'efficacité et de lui permettre ainsi de maintenir les résultats et les capacités d'investissement indispensables au développement de l'entreprise. Une importance particulière est apportée à ce que toutes les composantes de La Poste apportent leur contribution à la construction commune, et une réflexion particulière porte sur la performance des services transverses et supports.

Dans ce cadre, la direction en charge de la réalisation de la gestion administrative et de la paie de tous les postiers, dont les centres interdépartementaux de gestion administrative et de paie (CIGAP) dépendent, conduit une adaptation de ses structures. Un volume d'effectifs gérés qui ne croîtra plus, des modes de gestion plus responsables privilégiant l'emploi stable et l'amélioration constante de la productivité des outils, notamment informatiques, ont permis des gains de productivité significatifs



Philippe Plisson  
*Député-Maire de St Caprais de Blaye  
Conseiller Général de la Gironde*

dans ces services. Une rationalisation des surfaces occupées, et donc des implantations, est une conséquence nécessaire de la démarche : la suppression de sites est le seul moyen de concrétiser l'amélioration de la performance de gestion.

La fermeture des trois centres de Marseille, Maisons-Alfort et Orléans, qui dans la pratique sera progressive, en fonction des transferts des activités actuelles, s'inscrit donc dans une démarche indispensable de performance d'ensemble. La direction générale de La Poste est particulièrement vigilante à ce que les opérations de transfert et de reconversion soient réalisées avec toute l'attention nécessaire dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement des agents concernés. Ce dispositif a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales.

L'inquiétude suscitée par ces décisions pour les personnels du CIGAP de Bordeaux, est bien évidemment compréhensible. Elle ne correspond toutefois pas aux décisions effectivement prises pour consolider en 2009 l'efficience des services mutualisés de gestion et de paie autres que ceux évoqués ci-dessus. Les évolutions à court terme des structures de La Poste nécessitaient des choix d'optimisation. Elles permettront ainsi de conforter et de renforcer les autres centres de gestion et de paie existants pour continuer à assurer une gestion des personnels de qualité.